M. Galpin, rapporteur. - Département de l'Aude, arrondissement de Narbonne, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1839 ont

donné les résultats suivants : Electeurs inscrits, 13,677, dont le quart

est de 3,419.

Nombre des votants, 9,047. Bulletins blancs et nuls à déduire, 42. Suffrages exprimés, 9,005, dont la majorité absolue est de 4,503.

Ont obtenu:

MM.	Douarche		
	Ferroul	3.014	
	Dautresme	703	
	Thil	368	
	Faurès	1.533	The sales
	Bétauzos	39	400

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2e tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 13,581. Nombre de votants, 9,274. Suffrages exprimés, 9,188.

Ont obtenu:

MM.	Ferroul	4.829 voix.
	Douarche	4.297 —
	Thil	85 —
	Bétauzos	19 —
	Fourès	8 —
	Dautresme	2 —
3.5	D1 (1)	

M. Ferroul a été proclamé député, comme ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Ferroul, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 2° bureau sont adoptées. — M. Ferroul est admis.)

M. Galpin, rapporteur. — Département de l'Aveyron, arrondissement de Rodez, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 16,245, dont le quart est de 4,062.

Nombre des votants, 13,098.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 99. Suffrages exprimés, 12,999, dont la majorité absolue est 6,500.

Ont obtenu:

MM. de Montéty..... 6.663 voix. Lacombe 6.329 —

Une protestation est jointe au procèsverbal de l'élection. Elle est signée du président du comité républicain de Rodez; mais elle ne produit que des articulations vagues, sans aucun fait précis. Il est vrai que le protestataire déclare qu'il adressera des témoignages à l'appui de sa protestation. Mais il a eu déjà, depuis le 22 septembre, tout le temps nécessaire, et le bureau est d'avis de passer outre.

M. de Montéty, a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des

électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulière-

ment.

ne

ui

p-

M. de Montéty, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la

Votre 2e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions de la commission sont Coptées. - M. de Montéty est admis.)

M. Royer, rapporteur. - Département de l'Aude, arrondissement de Narbonne, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 18,374, dont le quart est 4,592.

Nombre des votants, 13,886. Bulletins blancs et nuls à déduire, 56. Suffrages exprimés, 13,830, dont la majorité absolue est 6,915.

Ont obtenu:

MM. Turrel	6.001	voix.
Narbonne	3.538	an He ri
Leroux	4.300	an little

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2° tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 18,303. Nombre des votants, 13,022. Nombre de suffrages exprimés, 13,019.

Ont obtenu:

MM. Turrel..... 7.795 voix. Camélinat 5.084

M. Turrel (Adolphe-Jean) a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Turrel ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2e bureau vous propose, en consequence, de valider son élection.

(Les conclusions du 2e bureau sont adoptées. — M. Turrel est admis.)

M. Papeltier, rapporteur. — Département de l'Aveyron, arrondissement d'Espalion.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 16,476, dont le quart est 4,120.

Nombre des votanls, 13,496. Bulletins blancs et nuls à déduire, 97.

Suffrages exprimés, 13,399, dont la majorité absolue est 6,700.

Ont obtenu:

MM. de Benoît..... 7.531 voix. Denayrouse..... 5.885 —

M. de Benoît a une majorité de 1,646 voix

sur son concurrent.

M. de Benoît a été proclamé député moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation sérieuse n'est jointe au dossier. M. de Benoit ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationa-

lité exigées par la loi. Votre 2º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection. (Les conclusions du 2º bureau sont adoptées. - M. de Benoit est admis.)

M. Papelier, rapporteur. — Département de l'Aveyron, arrondissement de Millau.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants: Electeurs inscrits, 19,637, dont le quart

est de 4,910. Nombre des votants, 15,138.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 123. Suffrages exprimés, 15,015, dont la majorité absolue est de 7,508.

Ont obtenu:

MM. Clausel de Coussergues.. 5.013 voix. Vezinhet 4,330 -Vernhette 5.676 -

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour, il a été procédé, le 6 octobre, à un 2° tour de scrutin, qui a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 19,630. Nombre de votants, 15,282.

Nombre des suffrages exprimés, 15,198.

Ont obtenu:

MM. Clausel de Coussergues.. 8.820 voix. Vernhette..... 6.388 -

M. Clausel de Coussergues a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Clausel de Coussergues ayant déjà fait partie des Assemblées départementales, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 2e bureau sont adoptées. - M. Clausel de Coussergues est admis.)

M. Meilhodon, rapporteur. - Département de l'Aveyron, arrondissement de Rodez, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 16,977, dont le quart

est de 4,244. Nombre des votants, 14,179. Bulletins blancs et nuls, à déduire, 72.

Suffrages exprimés, 14,107, dont la majorité absolue est de 7,054.

Ont obtenu:

MM. Roques (Gaston)..... 9.384 voix. Rodat..... 4.725 —

M. Roques (Gaston) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Roques (Gaston) satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 2e bureau sont adoptées. - M. Roques (Gaston) est admis.)

M. Ferroul, rapporteur. - Département de comme ayant réuni un nombre de voix au l'Aveyron, arrondissement de Villefranche, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 14,712, dont le quart est de 3,678.

Nombre des votants, 12,183.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 115. Suffrages exprimés, 12,068, dont la majorité absolue est de 6,035.

Ont obtenu:

MM. Cibiel..... 7.881 voix. Fabre 4.213 —

M. Cibiel a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Cibiel ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la

Votre 2e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 2º bureau sont adoptées. - M. Cibiel est admis.)